

Alcool à usage médical Gilbert 2,5 ml

Compresse imprégnée

Éthanol à 70°

Veillez lire attentivement cette notice avant d'utiliser ce médicament. Elle contient des informations importantes pour votre traitement.

- Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.
- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez besoin de plus d'informations et de conseils, adressez-vous à votre pharmacien.
- Si les symptômes s'aggravent ou persistent, consultez un médecin.
- Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, ou si vous ressentez un des effets mentionnés comme étant grave, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

Dans cette notice :

1. Qu'est-ce que « ALCOOL À USAGE MÉDICAL GILBERT 2,5 ml, compresse imprégnée » et dans quel cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser « ALCOOL À USAGE MÉDICAL GILBERT 2,5 ml, compresse imprégnée » ?
3. Comment utiliser « ALCOOL À USAGE MÉDICAL GILBERT 2,5 ml, compresse imprégnée » ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver « ALCOOL À USAGE MÉDICAL GILBERT 2,5 ml, compresse imprégnée » ?
6. Informations supplémentaires.

1. QU'EST-CE QUE « ALCOOL À USAGE MÉDICAL GILBERT 2,5 ml, compresse imprégnée » ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

ANTISEPTIQUE de faible activité (D. Dermatologie)

- Antisepsie des petites plaies superficielles et peu étendues.
- Préparation de la peau avant injection ou ponction.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS À CONNAÎTRE AVANT D'UTILISER « ALCOOL À USAGE MÉDICAL GILBERT 2,5 ml, compresse imprégnée » ?

N'utilisez jamais « ALCOOL À USAGE MÉDICAL GILBERT 2,5 ml, compresse imprégnée » dans les cas suivants :

- Tout antécédent d'allergie à l'un des composants,
- En raison de la présence de dérivés terpéniques (camphre), ne pas utiliser chez le nourrisson en dessous de 30 mois et chez les enfants et les adultes ayant eu des convulsions dues à la fièvre ou non.

En cas de doute, il est indispensable de demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

Faites attention avec « ALCOOL À USAGE MÉDICAL GILBERT 2,5 ml, compresse imprégnée » :

Mises en garde

- Usage externe. Ne pas avaler.
- L'alcool ne doit pas être utilisé pour la pratique des alcoolémies.
- Cette spécialité contient des dérivés terpéniques qui peuvent entraîner à doses excessives des accidents neurologiques à type de convulsions.

Précautions d'emploi

- Ce médicament contient un agent colorant azoïque (Tartrazine E102) et peut provoquer des réactions allergiques.
- Ne pas appliquer sur les muqueuses (Alcool éthylique à 70°).
- Ne pas utiliser sous pansement occlusif (majoration du risque de sensibilisation). L'alcool peut être irritant sur les tissus lésés.

En cas de doute, il est indispensable de demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

Afin d'éviter d'éventuelles interactions entre plusieurs médicaments, il faut signaler systématiquement tout autre traitement en cours à votre médecin ou à votre pharmacien.

Grossesse et allaitement

Ce médicament doit être utilisé avec prudence pendant la grossesse et l'allaitement. Ne pas appliquer sur les seins durant l'allaitement.

D'une façon générale, il convient de demander conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

Excipients à effet notoire : Tartrazine (E102)

3. COMMENT UTILISER « ALCOOL À USAGE MÉDICAL GILBERT 2,5 ml, compresse imprégnée » ?

Posologie :

Extraire la compresse de son emballage et appliquer sur la partie à traiter.

Jeter la compresse après usage.

Mode et voie d'administration :

Voie cutanée.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES ÉVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, « ALCOOL À USAGE MÉDICAL GILBERT 2,5 ml, compresse imprégnée » est susceptible d'avoir des effets indésirables, bien que tout le monde n'y soit pas sujet :

notamment risque d'allergie à l'un des constituants (tartrazine E102).

Déclaration des effets indésirables :

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (Ansm) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance www.anism.sante.fr. En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

5. COMMENT CONSERVER « ALCOOL À USAGE MÉDICAL GILBERT 2,5 ml, compresse imprégnée » ?

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants. Ne pas utiliser « ALCOOL À USAGE MÉDICAL GILBERT 2,5 ml, compresse imprégnée » après la date de péremption mentionnée sur le

conditionnement extérieur.

Pas de conditions particulières de conservation. Les médicaments ne doivent pas être jetés au tout-à-l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien ce qu'il faut faire des médicaments inutilisés. Ces mesures permettront de protéger l'environnement.

6. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Que contient « ALCOOL À USAGE MÉDICAL GILBERT 2,5 ml, compresse imprégnée » ?

Alcool éthylique à 70° 100 ml

Pour 100 ml de solution.

Compresses d'ouate de cellulose de 135 mm sur 165 mm imprégnée de 2,5 ml de solution.

Les autres composants sont :

Camphre synthétique, Tartrazine (E102).

Qu'est-ce que « ALCOOL À USAGE MÉDICAL GILBERT 2,5 ml, compresse imprégnée » et contenu de l'emballage extérieur ?

Ce médicament se présente sous forme de compresse imprégnée en sachet ; boîte de 12 ou 200 sachets

TITULAIRE/EXPLOITANT/FABRICANT

LABORATOIRES GILBERT, 928 avenue du Général de Gaulle, 14200 Hérouville Saint-Clair, France

La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est le 25/04/2011.

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site Internet de l'ANSM (France).



* Les Laboratoires GILBERT cotisent à Adelphe, pour les emballages de médicaments vendus en officine, les Laboratoires GILBERT participent de plus à Cyclamed, association chargée de la collecte et de l'élimination respectueuse de l'environnement des médicaments non utilisés, périmés ou non. Les Laboratoires GILBERT vous demandent donc de rapporter vos médicaments non utilisés à votre pharmacien ».

